

LE MOT DE

LA DIRECTION

Depuis la rentrée de Septembre 2020, le DITEP Saint-Pierre Millegrand s'adapte quotidiennement à la crise sanitaire que nous traversons. C'est une équipe mobilisée, motivée et unie qui fait front.

L'ensemble du personnel thérapeutique, éducatif et pédagogique, met au service des usagers toutes ses compétences professionnelles pour améliorer leur quotidien, leur permettre de se construire et devenir acteur de leur projet de vie.

La Direction et l'ensemble du plateau technique œuvrent de concert dans le développement institutionnel du DITEP 2021-2025 aux travers d'actions telles que : la mise en place du CPOM, la réécriture du Projet d'établissement, la finalisation de l'évaluation interne, la réalisation de l'évaluation externe, les perspectives et développements structurels.

Tous ces axes de travail permettent au DITEP Saint-Pierre Millegrand de se positionner en tant qu'acteur incontournable de l'accompagnement spécialisé des jeunes ayant des troubles du comportement au sein du territoire audois. Tous nos remerciements aux équipes pour leur participation à tous ces rendez-vous.

UNE NOUVELLE CUISINE ET UN RESTAURANT D'APPLICATION

A DECOUVRIR



Installée dans l'aile gauche du « château », dans un espace plus grand et répondant aux normes en vigueur, **la nouvelle cuisine a été inaugurée mi-septembre !**

Des équipements professionnels neufs et innovants meublent l'ensemble pour permettre aux jeunes de cuisiner dans des situations d'apprentissage réelles. Savoir utiliser un four digital/ connecté et autonettoyant (*dernier cri !*), des robots multifonctions, machine sous vide, un pétrin, une cellule de refroidissement sans oublier maîtriser la cuisson sur feux à gaz ou sur des plaques vitro céramiques et à induction (*avec des modes et temps de cuisson différents*), ces dernières étant de plus en plus utilisées dans les restaurants...

tout est mis en place pour assurer **un environnement propice à la création ... mais aussi à la dégustation !**



Une belle pièce attenante, alliant modernité, murs en vieilles pierres et luminosité, a été transformée en **restaurant pédagogique** et peut accueillir actuellement 9 personnes (*ou 16 personnes hors période COVID*) ! Les jeunes de la brigade y ont réalisé le dressage, s'organisent pour le service à table et sont fiers de régaler grâce à leur savoir-faire les papilles des professionnels de l'ITEP.



Prochaine étape : l'ouverture du restaurant aux personnes de l'extérieur ?

Selon le Conseil National Constitutif de la Médiation Familiale : « **La Médiation Familiale** est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel **un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision**, le Médiateur Familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la gestion de leur conflit dans le domaine familial étendu dans sa diversité et dans son évolution. »

Depuis la Loi du 04 Mars 2002 relative à l'Autorité Parentale, la Médiation Familiale est inscrite dans le Code Civil.

Entretien avec Maryvonne Poux, médiatrice familiale à l'ITEP.

Quels sont les objectifs de la médiation ?

La médiation familiale a pour objectifs d'offrir un lieu **d'écoute réciproque et d'échange** pour exprimer tensions, conflits familiaux, ouvrir un espace et un temps différent du quotidien. Elle permet de **soutenir les parents dans leurs propres potentialités**, à trouver par eux-mêmes des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent avec leur enfant et de leur redonner leurs compétences. Elle permet également de mobiliser les jeunes et les parents dans **l'identification de leurs besoins**, de **développer le lien avec la famille** pour un travail cohérent autour du vécu de l'enfant, des modes d'échanges instaurés entre eux et de réfléchir sur la place de chacun dans la dynamique familiale. Enfin, elle permet de **recréer, restaurer, reconstruire, renouer un dialogue apaisé** entre les parents, entre un parent et un en-

fant et/ou entre les parents et l'enfant, de créer du nouveau, de sortir de l'« impossible ».

Utilisée le plus en amont possible des difficultés familiales, cette approche constitue une **prévention précoce en mobilisant le potentiel des familles et en soutenant l'autorité parentale**. L'objectif est d'éviter la dégradation des situations et les conséquences sur l'enfant. Les rencontres de médiation permettent ainsi aux familles **d'expérimenter une manière différente de résoudre leurs conflits, de développer un nouveau mode de communication**.

Comment la médiation familiale se met-elle en place à l'ITEP ?

La médiation familiale est un **espace contenant et sécurisant**, que ce soit pour l'enfant ou pour ses parents, afin que la confiance s'établisse. De même, il ne faut pas mettre en opposition l'enfant avec l'éducateur qui est son référent, sa personne ressource. Dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), il y a la possibilité qu'un éducateur propose la médiation, ce qui ne la rend pas obligatoire. Le fait de proposer et d'expliquer permet de semer une graine qui peut-être prendra racine dans un second temps ...

Ces entretiens peuvent se faire en co-médiation (*médiatrice familiale-psychologue, médiatrice familiale-éducateur, ...*). Je pense qu'il est **important d'adapter nos accompagnements aux besoins réels des familles** ainsi que de préserver la place et la relation de l'enfant dans l'espace de l'ITEP. La question à se

poser est : « Comment respecter la place de chacun ? ». Cet espace peut être un sas de décompression, que ce soit pour les enfants et/ou les parents, pour exprimer les maux, les émotions, l'histoire dans un espace de non-jugement.

Le premier entretien est réalisé sur l'ITEP pour en définir le cadre. Les rendez-vous suivants peuvent avoir lieu sur l'ITEP ou au domicile. Je constate une augmentation du nombre de demandes des parents. C'est le seul espace de paroles où ils peuvent être entendus et écoutés. Ce sera le point de départ du travail de médiation à réaliser avec l'enfant et/ou son (ses) parent(s).

A la fin de l'année, la question sera posée de continuer (ou pas) la médiation : est-ce que la demande, que se sont fixées les parents et l'enfant, a été atteinte ? Quelles sont leurs attentes de cet espace. La médiation peut alors s'arrêter ou continuer en fonction de leurs besoins.

Qui est (sont) le(s) bénéficiaire(s) de cette médiation ?

J'accompagne la famille dans sa globalité (parents, beaux-parents, jeunes...). La participation aux entretiens est sur la base du **volontariat et du respect de chacun**.

Je crois qu'en travaillant avec les familles et les jeunes, nous pouvons **permettre que la reconnaissance des places de chacun et la communication au sein de la famille** ne s'expriment pas qu'à travers les troubles du comportement de l'enfant.



Le constat des équipes pluridisciplinaires est que nous pouvons accompagner les jeunes dans un travail de réflexion, de projection mais si celui-ci n'est pas soutenu et accompagné par l'entourage familial, nous mettons le jeune en difficulté (conflit de loyauté avec ses parents, risque d'échec de son projet ...).

Il faut donc **mettre de la cohérence entre le projet de l'enfant et ceux des parents**, car il peut y avoir une différence entre les désirs de l'enfant et les projections que les parents ont



faites pour lui. Ainsi l'enfant peut verbaliser ses envies et désirs qui peuvent être différents des leurs.

Toute la famille est bénéficiaire des fruits de ce travail !

Pour conclure, le médiateur familial redonne une place à part entière aux parents et à l'enfant. Il privilégie l'implication directe, la responsabilité et le pouvoir de décision des parents et propose une mise en réflexion dans un cadre contenant et sécurisant, sur le principe de la libre adhésion des personnes.

La Place de l'Unité d'Enseignement Externalisée (U.E.E.)

Dans une scolarité partagée au Collège Jules Verne

TROISIEME RENTREE SCOLAIRE REUSSIE !

Entretien avec Amélie BRACON, professeur des écoles et Gauthier LOUBAT, éducateur spécialisé, à l'ITEP.



Quelle est la mission de l'UEE ?

L'idée de départ du projet est l'inclusion de jeunes élèves avec troubles du caractère et de la conduite qui justifient l'orientation en ITEP. Dans un premier temps, **permettre l'inclusion des élèves de l'ITEP au sein d'un collège, pour ensuite pouvoir envisager un retour à une scolarité ordinaire.** Pour donner toutes ses chances au projet, il faut donc impulser l'inclusion et assurer un suivi de proximité en lien avec les équipes enseignantes du collège, tout en réalisant de l'accompagnement millimétré pour chaque jeune.

Comment s'est-elle mise en place ?

L'UEE s'est formalisée en 2018 avec une **convention tripartite** entre l'ITEP, le collège Jules Verne et l'IEN ASH. Le point de départ était la mise à disposition d'une salle de classe au collège, dédiée à l'UEE, aux élèves de l'ITEP. De septembre 2017 à janvier 2018, nous avons créé l'UEE au sein de l'ITEP. Le déménagement géographique a concrétisé la place de l'UEE au sein du collège début 2018.

Qui sont les jeunes qui y sont admis ?

Pour pouvoir intégrer ce dispositif, le jeune doit avoir une **notification d'orientation en ITEP préconisant « avec scolarité partagée » de la MDPH.**

Dans le cadre de la convention, huit jeunes peuvent intégrer le dispositif (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) en enseignement général ou en SEGPA (*Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté*). A ce jour, sept jeunes sont concernés.

En fonction de leur posture et de leur projet, nous évaluons leur capacité à suivre la scolarité dans un collège. En général, nous essayons sur une année scolaire. Et s'il y a une place de disponible, on peut en faire profiter

un jeune sur la fin d'année scolaire (en mai par exemple), pour commencer à le préparer à l'inclusion prévue pour septembre. On peut anticiper.

Comment travaillez-vous dans cette UEE ?

Tout d'abord, ce projet d'inclusion a toujours en fond la volonté de remettre au centre les partenaires : la famille, les représentants légaux, les lieux de vie, le Centre Médico-Social (CMS), les éducateurs référents.

Nous sommes un binôme complémentaire : l'enseignante réalise la classe et l'éducateur spécialisé l'accompagnement éducatif.

Amélie : En tant qu'enseignante, je m'occupe de l'aide aux devoirs, du rattrapage des cours pour ceux absents certains jours, sans oublier l'apprentissage brut pour certaines matières.

Gauthier : Quant à moi, en tant qu'éducateur spécialisé, je suis là pour des temps de médiation, de rencontre. J'accompagne les jeunes dans un travail sur l'estime de soi et pour les rassurer. Je réalise des retours sur les jeunes et suis en liaison avec le corps enseignant.

Ma mission est d'anticiper sur les problématiques à venir, sans oublier un rôle d'informations et d'observations pour pouvoir les accueillir. Il ne faut pas oublier de poser des **temps de jeu, définis en fonction des besoins de chacun** : sport, jeu d'échecs sont des moments importants pour eux.



De plus, de nouvelles collaborations se mettent en place avec les professeurs du collège : travail en binôme pour de l'inclusion en extérieur (sport), co-animation d'ateliers sur des thématiques définies (anglais/français ...). Nous intervenons également sur des projets à taille humaine avec la SEGPA, nous sommes tous vigilants car nous avons un objectif commun : que cela se passe bien.

Comment se passe la scolarité pour les jeunes ?

Les jeunes peuvent être en internat ou demi-internat sur l'ITEP. Ils sont amenés au collège soit par un chauffeur de l'ITEP, soit par la famille, en fonction du régime.

L'inclusion des jeunes a commencé par des temps de récréations, des entrées/sorties au portail... puis une structuration collective et l'attribution d'une classe à chaque enfant. Ce **temps d'inclusion dans la classe définie avec des élèves ordinaires du collège**, peut être complété par d'autres moments de vie possibles, tels que les récréations ou le temps de repas avec les autres. Le travail en individuel et la médiation dans la cour de récréation entre les jeunes les ont aidés à s'intégrer. Une fois les règles acquises, le besoin d'intervention des éducateurs a diminué. En cas de problème, ils sont soumis aux mêmes sanctions que les autres collégiens. Tout ce travail permet de

désamorcer, d'anticiper des crises, des besoins, plutôt que le traiter en urgence à posteriori.

Le nombre de jours d'inclusion peut aller de un à cinq jours sur la semaine, voire même parfois se limiter à une heure pour mettre le jeune en confiance. On se met au rythme de l'enfant et non pas de la classe ordinaire avec une projection beaucoup plus large : certains enfants ont besoin de quelque chose de concis car il est impossible pour certains de rester 3 heures en classe. Dans ce cas, nous répondons avec un « Programme à la carte », avec retour sur l'ITEP pour bénéficier des compétences du psychomotricien, d'ateliers.

Ce sont vraiment les capacités de l'enfant qui définissent le rythme. Nous allons l'orienter dans les matières dans lesquelles il est en réussite ou celles dans lesquelles il a envie d'aller, pour le mettre en confiance. Le jeune gagnant en confiance en lui, on augmente le nombre de jours d'inclusion en fonction de son adaptation et de ses capacités.

Plus on peut coller à un schéma ordinaire, plus on le fait. On va de réussite en réussite, pas trop vite (80 % d'acquis et 20 % de nouveauté).

Comment sont perçus et acceptés les jeunes de l'UEE ?

Ils sont parfois identifiés, jamais stigmatisés. Certains jeunes ne le disent pas, les questions ne se posent pas. Avant, il y avait des a priori, mais cela n'est plus le cas. **L'UEE est une classe du collège comme les autres, avec ses spécificités. De plus, les jeunes de l'ITEP ont envie d'aller à l'école et ils se « battent » pour y être. Ils ne vont pas se faire remarquer.**

Nous avons beaucoup de retours de jeunes de SEGPA pure et nous rendons disponibles si besoin. Nous sommes bien identifiés maintenant par les copains des jeunes accompagnés en ITEP. **Cela a permis de désacraliser ce qu'est un ITEP, voire de créer des envies pour les copains de jeunes de l'ITEP** : ces 7 jeunes ont 2

personnes référentes rien que pour eux !

Créer un relationnel avec les professionnels et les élèves sur plusieurs années permet d'une année sur l'autre d'intégrer de nouveaux jeunes avec leurs problématiques, d'éviter ainsi d'éventuels conflits qui pourraient naturellement arriver et prendre certaines proportions démesurées quand non déminées.

Le bilan après trois ans de collaboration ?

Nous avons été très bien accueillis et sommes bien intégrés aujourd'hui. Nous communiquons facilement avec nos collègues, pouvons travailler avec certains en binôme (co-enseignement et co-animation d'ateliers). Cette facilité d'accès nous permet d'avoir un circuit court pour ré-



cupérer les cours des enfants. De plus, nous sommes là pour accompagner les jeunes dans un nouveau milieu et pouvons mieux les préparer à l'inclusion du fait d'être sur site.

Nous pouvons aider avec nos compétences à détecter les enfants avec des troubles, pour qu'ils soient mieux orientés. Nous pouvons donner des éclairages sur des situations aux autres professionnels, également réaliser des échanges de pratiques grâce à nos expériences respectives. Ce partage permet des détections plus précoces pour certains jeunes. En fin d'année, nous sommes sollicités pour aider à construire les classes pour les élèves de SEGPA.

Pour conclure, on constate une vraie qualité de service et de communication entre professionnels, ce qui laisse présager de belles possibilités pour de nouveaux projets d'inclusion.



Point de vue de Monsieur Albarel, Principal du Collège Jules Verne à Carcassonne.

Comment s'est mise en place l'UEE ?

Je suis arrivé en 2018 en tant que Principal, en même temps que M. Lazaro, Directeur de la SEGPA. Nous savions qu'une UEE se créait et pensions que ce projet était intégré. Nous nous sommes rendus compte sur le terrain que ce n'était pas le cas. Tous deux convaincus, un vrai travail de présentation de ce projet a alors été réalisé en interne : expliquer l'intérêt de l'existence de ce dispositif envers les professionnels du collège, établissement public d'éducation prioritaire, impliqué dans l'inclusion scolaire. Ce qui allait de soi pour nous n'était en fait pas acquis. La réflexion autour de l'existence de ce dispositif au niveau du collège a fait se manifester des peurs, conséquences de vécus compliqués par le passé dans cette structure pour certains professionnels.

Notre cheval de bataille :
l'inclusion !

J'ai donc alerté Monsieur Laffitte, Inspecteur de l'Education Nationale pour l'Adaptation Scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés, et Monsieur Gonzalez, Directeur Adjoint de l'ITEP de ce besoin de prendre le temps de construire ce projet ensemble, avec les professionnels de terrain. Les échanges ont permis de convaincre les équipes que ce partenariat serait « gagnant-gagnant » : l'importance d'accueillir ces jeunes prêts à venir ainsi que l'intérêt d'avoir sur site les compétences de professionnels de l'ITEP pour accompagner ces jeunes avec des comportements a priori compliqués.

Il y a eu des moments de formalisation, d'échanges entre les équipes de Mr Laffitte, de l'ITEP et du collège. Des situations non prévues sont apparues et nous ont amené à étayer la réflexion sur les termes du partenariat et donc à formaliser tout cela dans le cadre de la convention tripartite. Cela a permis d'affiner cette collaboration et de clarifier les places et rôles de chacun. Grâce à ce travail de communication, nous avons su convaincre nos équipes et notre Conseil d'Administration. Nous avons pu démarrer avec cinq garçons en 2018.

Comment s'est passé cet accompagnement des jeunes ?

Pour chaque enfant a été mis en place un groupe de suivi avec le professeur principal, un protocole pour les nouveaux démarrages, les nouvelles candidatures des jeunes de l'ITEP. Cela a rassuré les professionnels qui se sont rendus compte qu'ils ne seraient pas seuls.

Ils ont bénéficié la première année d'un accueil spécifique afin qu'ils se sentent les bienvenus à Jules Verne.

L'année s'est passée avec un pilotage serré, avec un changement de vocabulaire chez les personnels (moi compris). On parle d'élèves et non plus de jeunes d'ITEP. Les peurs, les a priori et les barrières sont tombés.

A la fin de l'année scolaire, certains professeurs ont demandé à reprendre avec eux les jeunes de l'ITEP sur des projets pédagogiques. Le constat a été que ce travail a été énergivore mais payant : le dispositif fonctionnait ! Tous les élèves ont les mêmes protocoles de correspondance et d'entrée. Tout le monde est ensemble !

Comment sont perçus les jeunes de l'ITEP au sein du collège ?

Les autres jeunes ne savent pas qui ils sont car il n'y a pas de présenta-

tion du dispositif aux élèves. Cette UEE est une classe du collège au même titre que l'ULIS ou la SEGPA. Pour eux, cela fait partie du quotidien du collège, ils ne sont pas stigmatisés par les professionnels donc il n'y a aucun a priori sur eux de la part des autres jeunes.

Ces jeunes ont envie d'être là, ils sont motivés et se donnent les moyens pour s'intégrer et y arriver. Ce serait super si les autres jeunes, qui n'ont pas leurs problématiques, pouvaient avoir la même attitude et cette motivation.

Notre devise :
Ambition-Equité-Responsabilité

Quel bilan faites-vous des trois années passées ?

En fin d'année, les retours des enfants sont très positifs : ils sont intégrés à la communauté scolaire, comme les autres.

Ces retours positifs ont été confirmés lors d'une réunion bilan et partagés par tous : enseignants, porteurs du projet et aussi parents délégués.

Depuis le début, 14 enfants sont passés par cette unité, dont 4 sont sortis et orientés post-troisième. Ils ont validé leurs objectifs ! Ils sont au lycée, en CAP électricité, en CAP conducteur d'engins, ou CAP Serrurier Métallier, même en 2^{ème} année de CAP Cuisine. Leur mobilité dans le contexte de ce collège est exemplaire !

Quant aux professeurs, ils ont compris qu'ils pouvaient bénéficier de l'expérience et des compétences de leurs collègues de l'ITEP, de façon formelle ou informelle. Nous avons la chance d'avoir 2 collègues de l'ITEP qui sont efficaces et agréables. Travailler et échanger avec eux est facile, il n'y a pas de jugement. Les enfants étant de plus en plus inclus au collège, cela leur laisse du temps pour être plus disponibles pour faire de la co-éducation, de la co-animation avec les professeurs du

collège. Ils sont aussi reconnus comme « personnes relais », y compris avec des enfants qui ne sont pas dans le dispositif, pour aider les professeurs du collège à aiguiller certains jeunes en difficulté.

Quels sont les bénéfices identifiés pour le futur ?

L'UEE a été un accélérateur dans cette prise de conscience des actions à mettre en place en terme d'inclusion au collège (axes de travail avec les professeurs, ateliers

individuels, référents « élèves à besoins particuliers »...). Il existait auparavant des dispositifs, mais pas toujours aussi inclusifs comme l'UEE. Aujourd'hui, c'est acquis !! Il y a un renversement de la démarche.

Le dispositif a ouvert des portes, le travail énergivore et l'expérience acquise nous permet de gagner du temps pour mettre en place ou améliorer d'autres projets d'inclusion.

Un pont pour traverser le ruisseau pédagogique



Cela fait déjà un an que le projet de **ruisseau pédagogique** a été lancé !

Ce projet intergénérationnel et interdisciplinaire continue de mobiliser les enfants du dispositif pour investir ce lieu. Un pont vient désormais orner le ruisseau.

Les jeunes peuvent ainsi profiter d'un petit coin de nature alliant **écologie et esthétique, fruit de leur implication.**



223 413€ collectés lors des 24h Saint-Pierre !



C'est un nouveau record de collecte ! L'ensemble de ces dons permet à la Fondation Saint-Pierre de soutenir 4 causes majeures de l'enfance malade ou en situation de handicap : l'autisme (Améthyste), la myopathie FSH, la cardio-pédiatrie et le handicap (Humanlab Saint-Pierre).

Bravo et merci pour la belle mobilisation à Saint-Pierre Millegrand, avec 4600€ de dons déposés sur la page de collecte de l'équipe « **Le Mille-Pattes de l'ISP...est toujours là !** ». Votre aide

leur a permis de remporter le trophée du SuperFundraiser avec 15 370€ !

Participation au financement de la nouvelle cuisine !

La Fondation Saint-Pierre et son mécène, la Gendarmerie d'Occitanie, ont contribué au financement de ce projet à hauteur de 16 000€.

Ne manquez pas les actualités de la Fondation Saint-Pierre :

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.fondationsaintpierre.com et suivez la page sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Twitter ou Instagram @fondationsaintpierre

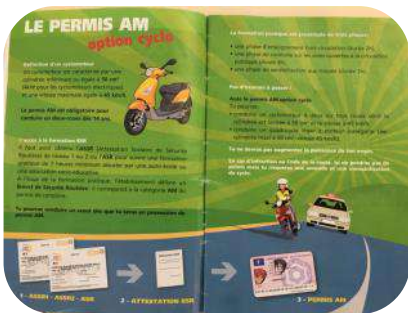


Sécurité Routière et Permis à l'Auto-Ecole Sociale de SP Millegrand

MOBILITE
AUTONOMIE

Rencontre avec Denis Auvray, enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Cette auto-école fut créée en 1997. A cette époque, l'Institut de rééducation (IR) a mis en place toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir l'agrément d'une auto-école sociale. Celle-ci va permettre de faciliter l'insertion des jeunes stagiaires et apprentis dans le monde professionnel. Un premier pas est franchi. Une vraie **auto-école sociale, associative à but non lucratif avec un statut à visée sociale qui a évolué** avec le développement de l'IR qui va devenir ensuite un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique.



L'auto-école sociale aujourd'hui :

Depuis, les démarches ne cessent d'évoluer. L'auto-école s'adapte aux besoins de chaque jeune (16-20 ans) ainsi qu'à ceux des entreprises extérieures, afin que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion socio-professionnelle.

Son champ d'action est devenu plus grand, entre l'application des réglementations propres aux auto-écoles ainsi qu'aux établissements médico-sociaux et une démarche éducative vers des publics de plus en plus jeunes (primaires). Il s'agit d'un réel **accompagnement éducatif adapté et évolutif dans leur cursus scolaire en fonction de leur âge :**

- éducation routière pour les plus jeunes, puis permis piéton et vélo (théorie et pratique en partenariat

avec la sécurité routière);

- préparation à l'obtention de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière Niveau 1 (ASSR1) (*à 12 ans ou niveau 5ème*), attestation délivrée par les établissements scolaires.

- préparation à l'obtention de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière Niveau 2 (ASSR2) (*à 14 ans ou en 3ème*) qui permet de s'inscrire au Brevet de Sécurité Routière (permis AM) et est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire.

- permis AM ou BSR qui se prépare en deux temps : une première partie théorie code travaillé au sein de l'ITEP avec l'enseignant de la conduite et une seconde partie sur l'extérieur en partenariat avec l'auto-école La Routière de Trèbes, habilitée à faire passer le permis « deux roues ».



En évoluant à travers ce cursus, les jeunes deviennent mobiles. C'est le vrai point de départ pour travailler une réelle autonomie, avec le déplacement dans le temps, les repères spatiaux temporels... ils doivent être capables d'arriver à l'heure sur leur site de stage ou d'apprentissage. L'intérêt est de les amener vers un apprentissage et/ou un diplôme et vers une fin de prise en charge, l'objectif étant qu'ils soient autonomes à 100 % !

Afin de réaliser tout ceci, l'auto-école dispose d'un panel d'outils pédagogiques adaptés aux besoins et à la difficulté de chaque jeune. Les prises en charge se font exclusivement en

groupe réduit ou en **individuel**. Aucun jeune ne doit être pénalisé par sa problématique, le groupe pouvant instaurer un esprit de compétition et mettre certains jeunes en échec. Il en



est de même pour la conduite (*en individuel*). Cet **enseignement adapté** donne la possibilité au jeune d'aller à son rythme, de présenter le code, le permis, une fois ou plusieurs fois. Avec de la persévérance, le jeune obtient son permis. Notre accompagnement et leur persévérance nous permettent d'avoir 100 % de réussite !

Pour cette année 2020 : 10 jeunes ont déjà obtenu l'ASSR1, 17 l'ASSR2, 3 le permis AM, et 5 en cours d'inscription, 6 jeunes en formation permis de conduire, dont 4 ayant déjà obtenu le code.

L'auto-école sociale est un outil indispensable à la préparation de nos futurs adultes à entrer dans la vie active. L'accès à la mobilité ne se résume pas à l'obtention d'un permis. Il facilite l'insertion sociale, ouvre d'autres perspectives, évite l'échec voire même l'isolement.

Prise en charge adaptée
+ persévérance
= réussite à la mobilité
+ accès à l'autonomie !



Entretien avec Cédric Ouzrara, CISP .

Quelle est votre mission en tant que CISP ?

Mon objectif est d'éviter les ruptures de parcours des jeunes. C'est un accompagnement hors les murs. Le CISP est l'interlocuteur privilégié entre toutes les personnes qui gravitent autour du jeune : sa famille, les travailleurs sociaux extérieurs ... Je suis l'interface entre l'institution et tous les dispositifs de droit commun ou spécialisé, c'est à dire toutes les personnes, organismes avec qui le jeune va être en contact.

Dans cet accompagnement du jeune, **ma mission principale est l'inclusion.** On constate que tous les jeunes n'adhèrent pas à la prise en charge classique du dispositif. C'est pourquoi ce suivi a été mis en place pour leur permettre d'éviter la rupture de leurs parcours et éviter qu'ils se retrouvent marginalisés.

Avec le CIP et l'enseignant de la conduite, nous travaillons en complémentarité : nous sommes aux portes de la sortie de l'établissement, **dans l'accompagnement à l'autonomie et à la mobilité.**

Comment cela se traduit dans le cadre de l'ITEP ?

Au quotidien, les journées ne sont jamais les mêmes. Les amplitudes de travail ne peuvent pas être définies à l'avance. Il faut une veille et une réactivité permanente, savoir travailler dans l'urgence et une grande autonomie. En effet, Il me faut être disponible pour les jeunes. Par exemple si un jeune ne veut pas aller travailler, je suis là pour le motiver. J'essaie de comprendre le problème pour débloquer la situation, afin qu'il ne mette pas en péril son stage/ son emploi. Mon expérience significative d'éducateur spécialisé en internat à l'ITEP me permet d'exercer au mieux mes fonctions de CISP et me facilite le quotidien car bien connaître et comprendre ces jeunes est

essentiel. Il faut en amont susciter les motivations et créer une relation par la pédagogie du lien. Cela me demande **une adaptation et une capacité d'anticipation continues.**

Il faut également une **veille permanente sur le droit commun** : bien connaître tous les dispositifs pour pouvoir les accompagner dans leurs démarches : remplir les dossiers MDPH, recherche d'un logement, déclaration d'impôts, comment solliciter l'aide sociale, contacter les organismes extérieurs... en résumé pouvoir orienter et aider les jeunes sans exception.

Créer et pérenniser les relations avec les partenaires présents dans la sphère du jeune est également un facteur clé de succès de l'inclusion : familles, entreprises, organismes de droit commun, autres établissements médico-sociaux, écoles....

J'ai également un rôle de **référént parcours.** Lorsqu'il y a une problématique avec un de nos jeunes, c'est moi que l'on appelle. Par exemple, problèmes de comportement, non adhésion sur des cours au CFA ...

Qui sont les jeunes que vous accompagnez ?

Ces jeunes ont entre 15 et 20 ans. A ce jour, j'accompagne 17 jeunes (en général entre 15 et 20 jeunes par an).

Jusqu'à il y a 3-4 ans, ces jeunes continuaient leur scolarité en majorité sur un CFA en 3 ans avec un « dispositif CFAS » car ils ont une reconnaissance travailleur handicapé (RQTH). Aujourd'hui, ceux qui ont une « RQTH orientation milieu ordinaire » privilégient des formations plus courtes. Pour ceux qui ont une « RQTH orientation ESAT », les demandes augmentent et leur intégration y est plus compliquée à cause de l'image de ces jeunes. Les ESATs pensent ne pas être adaptés pour cet accompagnement-là.

Mon rôle est de réaliser un travail en

amont avec eux pour bien expliquer les problèmes de ces jeunes et diminuer les risques de fin de stage prématurée au moindre incident. Ce sont des jeunes qui manquent de confiance en eux, **créer une relation de confiance entre eux est les professionnels est primordial pour pouvoir s'adapter.**

Qu'est-ce qui est le plus compliqué ?

Réaliser une **veille permanente**, « savoir tout sur tout » et avoir une **disponibilité permanente.** Si un jeune appelle, c'est qu'il y a une raison. Et si l'on n'apporte pas une solution rapidement, cela peut conduire à un échec de son projet. Répondre au téléphone et parler 5 minutes avec lui peut le rassurer et enlever l'anxiété. Et si je ne prends pas l'appel, la relation avec le jeune sera plus compliquée pour moi sur le mois à venir et il faudra la reconstruire.

Qu'est-ce qui est le plus valorisant ?

Arriver à éveiller des envies chez un jeune, qu'il soit inséré socialement ou professionnellement. Par exemple lorsqu'un jeune signe pour son premier appartement ou pour un CDI ! Cette image de « référent » est le fil rouge et reste sous une autre forme dans le temps, même pour les jeunes qui ne sont plus à l'ITEP depuis des années. Certains m'appellent pour me faire part d'une bonne nouvelle (CDI...), alors que d'autres peuvent avoir des incidents/accidents de parcours de vie. Dans ce cas, les jeunes peuvent me contacter ou les partenaires pour avoir des éclairages sur le jeune, pour mieux comprendre son parcours et être rassurés dans ses projets à venir.

Cette notion de « fil rouge » est donc importante dans le parcours du jeune, dans ses sphères sociale et professionnelle, même après sa sortie.

Comité de rédaction : Loïc BERNARD-MICHEL, Laurent GONZALEZ, Karine VALENTIN, Marianne ROGER, Julien CATHALA, Maxime MENTRIER

ITEP Saint-Pierre Millegrand, Route de Marseillette, 11800 TREBES, Tél : 04.68.78.77.18,, itep@millegrand.fr

SESSAD Saint-Pierre Espérance, 24, chemin de la petite conte, 11000 CARCASSONNE, Tél : 04.68.47.57.64, sessad@millegrand.fr

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://associationsaintpierre.com/les-structures/ditep-saint-pierre-millegrand/>